

© A.E.D. (Atlantique Expertises Drones)

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de la Vie et du Jaunay

N°20
2019

Édito



En 2018, j'ai eu l'honneur d'être élu Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay. Cette commission a œuvré depuis le début de l'élaboration du SAGE* pour une gestion équilibrée, concertée et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques, avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance à Jean-Claude MERCERON, auquel je succède, pour tout le travail accompli dans le cadre du SAGE et du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Sous sa présidence, le Syndicat Mixte, ainsi que les outils de mise en œuvre du SAGE, ont progressivement évolué vers une plus grande cohérence à l'échelle du bassin versant, gage d'efficacité lorsque l'eau est au cœur du dispositif.

La communication a également été particulièrement développée afin de toucher directement les élus, les exploitants agricoles, les habitants et tous les partenaires du territoire. Elle le sera encore à travers les outils de sensibilisation nouvellement créés.

Je tiens enfin à souligner deux résultats montrant l'engagement et la dynamique du bassin versant :

- Celui de la réduction des pesticides par les collectivités. La quantité de pesticides utilisés en 10 ans a baissé de 90 % et sept communes du bassin versant ont reçu le label national "Terre Saine, communes sans pesticides" en 2018. Ce sont les premières de Vendée ; d'autres suivront cette année je l'espère.

- Celui de l'engagement des exploitants agricoles qui font constamment évoluer leurs pratiques. 253 exploitations ont ainsi défini un Plan d'Actions Individuel, avec l'appui des différentes structures.

Il reste néanmoins beaucoup de travail à accomplir, avec les acteurs de terrain, élus, partenaires financiers, services de l'État et vous tous.

Je vous souhaite une très bonne lecture.



Hervé BESSONNET,
Président de la Commission Locale de l'Eau
et du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie,
du Ligneron et du Jaunay.

Sommaire

p. 2 & 3 Brèves

- Label national "Terre Saine, communes sans pesticides" : 7 communes du bassin versant labellisées !
- Du changement à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay
- Journée thématique "Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales"
- **Dossier** : Milieux humides et zones tampons : des alliés pour l'eau

Terre saine
Communes sans pesticides



p. 4 & 5 En images

- Des travaux pour des cours d'eau et des marais en bon état !



p. 6 Zoom sur...

- Les pratiques de jardinage respectueuses de l'eau



Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay s'est doté de nouveaux supports d'information et de sensibilisation :

- une maquette pédagogique du bassin versant,
- une exposition sur les cours d'eau,
- un stand de présentation du bassin versant.

Ces supports sont mis à la disposition des établissements scolaires et des prestataires

intervenant dans le cadre de programmes pédagogiques, mais aussi des mairies, bibliothèques...

L'objectif est de mieux faire connaître le territoire et les actions entreprises pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et d'inciter chacun à être acteur.

Pour en savoir plus, consultez notre site internet et contactez-nous !

Brèves

Label national

"Terre Saine, communes sans pesticides" : 7 communes du bassin versant labellisées !

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est de longue date engagé dans la réduction de l'utilisation des pesticides, notamment pour répondre aux enjeux de production d'eau potable.

Parmi les acteurs engagés, les communes ont réalisé des efforts considérables, accompagnées par Vendée Eau, la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de Loire.

Certaines communes ont ainsi dépassé les objectifs de la Loi Labbé en supprimant totalement les pesticides pour l'entretien des espaces publics, y compris sur les cimetières et les terrains de sports. Parmi elles, 7 communes du bassin versant ont reçu, le 21 mars 2018, le label national "Terre Saine, communes sans pesticides", valorisant ainsi leur engagement environnemental.

Ce sont les premières de Vendée à recevoir ce prix. Toutes nos félicitations aux élus et agents !



Les représentants des communes labellisées entourant les Présidents de la CLE* et du Syndicat Mixte : Grand'Landes, Beaulieu-sous-la-Roche, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Le Poiré-sur-Vie, Saint-Révérend, Beaufou, Brétignolles-sur-Mer.

La prochaine session de remise des prix se déroulera le 21 mars 2019 à Paris.

En savoir plus : www.ecophyto-pro.fr/terre_saine

Du changement

à la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay

Après 15 années de présidence, M. Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE depuis 2003, a passé la main à M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez et Président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay depuis 2014.

M. Hervé BESSONNET a été élu Président de la CLE le 25 juin 2018 par le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Quatre Vice-Présidents ont également été élus (MM. Auguste GUILLET, Lionel CHAILLOT, Claude GROUSSIN et Xavier PROUTEAU) ainsi qu'un nouveau Bureau.

Afin de remercier chaleureusement M. MERCERON pour son engagement en faveur du territoire, une réunion a été organisée le 26 octobre 2018. L'occasion de dresser une rétrospective de l'action du Syndicat Mixte et de la Commission Locale de l'Eau sous sa présidence (1989-2014 et 2003-2018).

En savoir plus : <http://www.vie-jaunay.com/qui/cle.htm>



De gauche à droite : MM. Auguste GUILLET, Lionel CHAILLOT, Jean-Claude MERCERON, Hervé BESSONNET, Claude GROUSSIN et Xavier PROUTEAU.

Journée thématique

"Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales"



La CLE Vie et Jaunay a organisé le 12 décembre 2018, une journée thématique sur l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Différents intervenants ont rappelé les enjeux, l'état d'avancement sur le bassin versant et présenté leurs démarches.

Un grand merci aux structures partenaires : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de la Vendée, Vendée Eau, Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, CPIE Loire-

Anjou et Sèvre et Bocage, commune de Bellevigny, ainsi qu'à la quarantaine de participants.



©Méli Mélo

En savoir plus :

<http://www.vie-jaunay.com/documentation/les-journees-thematiques-du-sage-vie-jaunay.htm>

Dossier

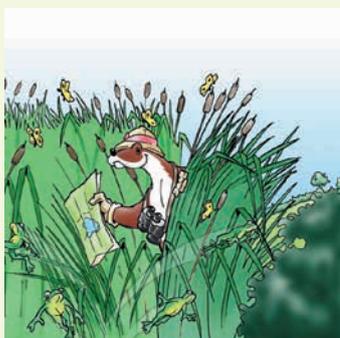
Milieux humides et zones tampons : des alliés pour l'eau

Prendre conscience de l'intérêt des milieux humides pour le bon fonctionnement du bassin versant...

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Source d'information : www.zones-humides.org



Les milieux humides du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, un inventaire des zones humides a été conduit de 2007 à 2009 dans le cadre de l'élaboration du SAGE, en concertation avec les acteurs locaux. Cet inventaire a permis d'identifier 123 km² de zones humides soit 12 335 ha.

Cela représente 16 % de la surface du bassin versant.

Compte-tenu de leurs rôles essentiels dans la régulation qualitative et quantitative des eaux, 85 % de ces infrastructures naturelles ont été protégés des opérations d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation et de remblais soumises à la loi sur l'eau, via le règlement du SAGE (article 5).

Chaque document d'urbanisme doit par ailleurs intégrer cet inventaire et assurer un niveau de protection adéquat.

...et des zones tampons

L'IRSTEA* définit la zone tampon comme tout espace interstitiel du paysage rural, maintenu ou expressément mis en place pour assurer une fonction d'interception et d'atténuation des transferts vers les milieux aquatiques.

Il s'agit généralement de dispositifs rustiques, conçus pour être faciles à aménager, engendrer un minimum de coûts et nécessiter peu d'entretien :

- les surfaces enherbées : bandes enherbées et coins de parcelle enherbés, prairies humides, friches,
- les dispositifs ligneux : ripisylves, haies à plat ou sur talus, bois et bosquets,
- les talus, les fossés végétalisés,
- les mares, zones tampons artificielles humides, ouvrages de rétention...

*IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

Sur le bassin versant, différentes démarches sont conduites pour restaurer et optimiser ces zones tampons, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire :

- Sur les bassins amont des barrages, Vendée Eau met en œuvre un ensemble d'actions concourant à favoriser une dépollution naturelle des eaux :
 - création et restauration de mares,
 - plantation de haies, de bosquets et de dispositifs d'agroforesterie,
 - mise en place de zones de rejet végétalisées, entre la station d'épuration et le cours d'eau.
- Le Syndicat Mixte intervient quant à lui sur la végétation de bords de rives, en la restaurant et en replantant arbres et arbustes

afin de reconstituer de véritables corridors végétaux. Il intervient également auprès des exploitants agricoles en finançant des plans de gestion durable des haies, permettant un diagnostic et un conseil sur la conduite des haies de l'exploitation afin d'allier environnement et économie. La prestation est réalisée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

En résumé, zones humides et zones tampons concourent au bon état des eaux : il est essentiel de les préserver, de les restaurer voire d'aménager de nouveaux sites !

Rappelons que ces actions sont complémentaires et sont situées en aval de l'ensemble des pratiques réalisées par les agriculteurs, les collectivités, les entreprises et les particuliers. Elles seront d'autant plus efficaces que ces pratiques seront respectueuses de l'environnement.



©Méli Mélo



En images

Des travaux pour des cours d'eau et des marais en bon état !

Afin de restaurer les cours d'eau et marais du bassin versant de la Vie et du Jaunay, un programme conséquent de travaux est réalisé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sur les cours d'eau La Vie, Le Ligneron et Le Jaunay ainsi que les affluents et marais associés.

Ce programme pluriannuel s'inscrit dans les contrats de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), pilotés par la Commission Locale de l'Eau. Il est réalisé avec le soutien financier de :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée via le Contrat Territorial,
- la Région des Pays de la Loire via le Contrat Régional de Bassin Versant,
- les collectivités membres du Syndicat Mixte.

Un volet "pollutions diffuses" est également engagé afin d'améliorer les pratiques agricoles et non agricoles (réduction de l'utilisation des pesticides, optimisation de la fertilisation, évolution des systèmes...).

Les travaux, reconnus d'intérêt général, visent à restaurer l'ensemble des processus naturels des milieux aquatiques et humides. En effet, des cours d'eau et marais en bonne santé sont le support de vie de nombreuses espèces végétales et animales ; ils assurent le transport et l'écoulement de l'eau, alimentent les nappes, régulent les crues, limitent le réchauffement des eaux et les épurent. Ils permettent ainsi le maintien et le développement d'usages (alimentation en eau potable, production agricole, pêche, loisirs nautiques...) et offrent un cadre de vie agréable.

Restauration des marais



1

Marais du barrage des Vallées
Curage des fossés de marais d'intérêt collectif (3,4 km)



2

Marais de la Basse Vallée de la Vie
Restauration de digues en marais salés (795 ml)



3

Le Gué Gorand, La Vie (photo) et Le Ligneron
Restauration de berges par adoucissement et technique mixte (745 ml)

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Jussie



Myriophylle du Brésil

4

Marais du Jaunay et du Gué Gorand et nouveaux sites : la Vie amont et le marais de Baisse
Arrachage manuel des plantes aquatiques exotiques envahissantes (270 km prospectés et 35 m³ d'herbiers arrachés pour le marais du Jaunay)



Le Syndicat Mixte poursuit chaque année le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles, ragondins et rats musqués, sur le secteur aval.

Un agent est chargé du piégeage et de la coordination d'un réseau de 74 piégeurs bénévoles. 4 690 captures ont été réalisées en 2018.

Restauration de la végétation des rives



7

Le Ligneron, Le Jaunay (photo), La Vie, Le Ruth, Le Roc, La Naulière
Plantations d'arbres, d'arbustes et d'hélophytes* sur les rives (1,7 km)



8

La Vie (photo), Le Jaunay
Restauration de la végétation des rives (12 km)

Aménagement d'abreuvoirs, pose de clôtures



Sur l'ensemble du bassin versant
Aménagements de 28 abreuvoirs et pose de 2,5 km de clôtures



Qui réalise ces travaux ?
Picto bleu : Travaux réalisés par

Travaux sur ouvrages



5

Suppression de 4 ouvrages sur **Le Jaunay** (photos avant-après), **La Tuderrière** et **La Filatoire**

Renaturation de cours d'eau



6

Le Godineau (photo), Le Ligneron (photo), La Filatoire, La Tuderrière, Le Ruth.
Renaturation du cours d'eau (3,6 km)

Zoom sur...

Les pratiques de jardinage respectueuses de l'eau

Le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé entre en vigueur pour les particuliers : la vente, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires seront désormais interdites.

La loi oblige les collectivités, depuis 2017, à mettre en place des méthodes alternatives aux pesticides de synthèse dans la gestion des espaces publics. De nombreuses collectivités ont d'ailleurs pris les devants sur le bassin versant Vie et Jaunay et les résultats sont très encourageants.

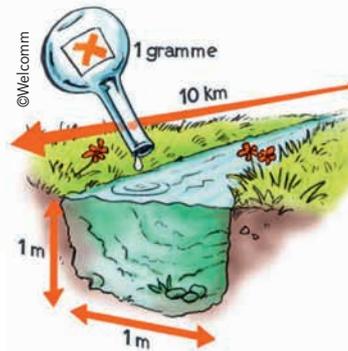
L'emploi de produits chimiques de synthèse montre aujourd'hui ses limites parmi lesquelles leur toxicité sur l'environnement, la biodiversité auxiliaire, la pollution des eaux de surface et souterraines, la santé humaine mais aussi l'émergence de nombreuses résistances de ravageurs et maladies.

Rappelons nous qu'un seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau.

Les seuls produits qui seront dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs seront les produits de biocontrôle, les produits utilisés en agriculture biologique et les produits à faible risque.



©ChambreAgri.gouv



1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10000 m³ d'eau,

soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant... 30 ans!

soit un fossé de plus de 10 kilomètres de long.

La concentration de 0,0000001 g par litre (0,1 µg/l) au-delà de laquelle une eau n'est plus potable, est très rapidement atteinte.



Les bidons de pesticides vides, entamés ou neufs sont à déposer en déchetteries.



C'est donc le moment de jardiner au naturel et de laisser plus de place à la biodiversité au jardin

Chacun de nous est alors amené à faire évoluer son regard et ses pratiques. La végétation spontanée qui pousse en pied de murs, sur les trottoirs... c'est le signe d'un plus grand respect de la santé de tous et de la vie de manière générale.

Pour en savoir plus, retrouvez l'exposition "Sauvages des rues, belles et rebelles" dans les rues de certaines communes du bassin versant au printemps 2019.

Ayez l'œil !

Nous vous proposons également, pour la deuxième année consécutive, de venir à la rencontre de jardiniers passionnés dans le cadre du week-end :

"Bienvenue dans mon jardin au naturel", les 15 et 16 juin 2019.



Le Dico du SAGE

CLE : Commission Locale de l'Eau.

CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant.

CT : Contrat Territorial.

Hélophytes : Plantes semi-aquatiques dont les

racines vivent toujours sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SMMVLJ : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.



Document réalisé avec le concours financier de :



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2, impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél. : 02 51 54 28 18 - Fax : 02 28 10 95 48 - www.vie-jaunay.com
Directeur de la publication : Hervé BESSONNET, Président de la CLE
Contact : Anne PAPIN - Tél. : 02 28 10 94 37
Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE
Crédits photos : A.E.D., SMMVLJ
Mise en page : Les pieds sur terre... (85) - Impression : Imprimerie du Bocage (85).

